

Avis de vente aux enchères publiques

Le 24/07/2026, à partir de 10h00, il sera procédé au siège de la Faculté de Médecine, de Pharmacie et de Médecine dentaire de Fès, à une vente aux enchères publiques des articles de débarras.

Ci-dessous les conditions de la vente :

1- Les soumissionnaires souhaitant participer doivent soumettre leurs offres sous enveloppe scellée comprenant :

- Un chèque certifié du montant de son offre libellée au nom de la Faculté de Médecine, de Pharmacie et de Médecine dentaire de Fès,
- Une copie de la carte nationale d'identité du soumissionnaire,

La prestation sera attribuée au concurrent dont l'offre financière est **la plus disante** dépassant le montant de l'offre initiale.

2- Une visite des lieux est prévue, du 21/07/2026 au 23/07/2026, de 10h00 à 15h00 pendant les journées ouvrables.

3- Les articles de débarras seront vendus dans l'état dans lequel ils se trouvent sans aucune garantie ni engagement de la part de l'administration. Par ailleurs, aucune réclamation ne sera admise pour quelque cause que ce soit notamment pour défaut de qualité.

4- Le prestataire a un délai maximum d'une semaine à partir du jour de la vente pour le transfert des articles de débarras.

5- Toutes les charges liées à l'exécution de cette prestation sont à la charge du prestataire. Donc, celui-ci est invité à visiter préalablement les lieux afin d'évaluer l'ampleur, la nature et la difficulté des travaux à réaliser.

6- Le montant de l'offre initiale est estimé à 35 000,00 dirhams (Trente Cinq Mille dirhams).

N.B :

- L'offre du soumissionnaire doit être placée dans une enveloppe fermée et scellée sur laquelle est inscrit son nom et les documents qu'elle contient, comme indiqué au paragraphe n°1.
- Les offres ne comprenant pas les pièces demandées, telles que stipulées, seront écartées